



14ème législature

Question N° : 102852	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >intégration en milieu scolaire	Analyse > enseignants référents. soutien. mesures.
Question publiée au JO le : 21/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés. Interlocuteur privilégié des familles, l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés assure une mission essentielle d'accueil et d'information. Il est ainsi chargé de l'animation et de la coordination de l'équipe de suivi de la scolarisation (E.S.S.). Il assure également le lien avec la maison départementale des personnes handicapées. Or cette fonction souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité avec des postes qui resteraient vacants et de plus en plus de personnes faisant-fonction. Ce constat serait en grande partie lié à un manque d'attractivité ainsi qu'à la difficulté de cette vocation qui s'accompagne d'un nombre important de contraintes administratives. Certains enseignants référents doivent ainsi accompagner parfois jusqu'à plus de deux cents élèves en situation de handicap. Pour autant, ces enseignants ne bénéficient pas de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves qui est pourtant accordée aux autres enseignants. Aussi, elle souhaiterait qu'elle puisse préciser les mesures qui pourraient être prises pour revaloriser et renforcer l'attractivité du métier d'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés, renforçant ainsi la qualité de l'accueil en milieu scolaire des enfants en situation de dépendance.